

**Délibération n°21**

Effectif légal du Conseil de  
Communauté :  
61

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
59

Nombre de votants :  
59

Date de convocation :  
18 octobre 2017

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
31 octobre 2017

**Objet :**  
**Séjours sportifs : tarifs 2018**

L'AN deux mille dix-sept, le 24 octobre, le conseil communautaire, convoqué le 18 octobre 2017 s'est réuni à l'espace culturel à ENNEZAT, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M André CHANUDET, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Emilie LARRIEU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**  
M Alain DEAT, Mme Florence PLUCHART, Mme Samya RIOTON, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M Gabriel BANSON, conseiller communautaire unique d'ENTRAIGUES, remplacé par M Alain DEAT, conseiller communautaire suppléant
- M Pierre CERLES, *a donné pouvoir à* M Jacquie DIOGON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M Eugène CHASSAGNE, conseiller communautaire unique des MARTRES-SUR-MORGE, remplacé par Mme Samya RIOTON, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir à* Mme Danielle FAURE-IMBERT
- M Philippe COULON, *a donné pouvoir à* M Gérard DUBOIS
- M Pierre PECOUL, *a donné pouvoir à* Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir à* Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir à* Mme Michèle GRENET

*Absents :*

- Mme Françoise LAFOND
- M Jacques LAMY

<> <> <>  
**Secrétaire de**  
M Philippe CART

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20171024-  
2017102436-DE

Date de télétransmission : 13/11/2017  
Date de réception préfecture : 13/11/2017

## **Rapport n°21 – Séjours sportifs : tarifs 2018**

Le service Sports Interventions de la communauté de communes Limagne d'Ennezat a mis en place, depuis 2013, au cours des vacances scolaires, des séjours sportifs afin de permettre aux enfants et adolescents (9/17 ans) du territoire de bénéficier de séjours basés sur des activités sportives de saison, Dans le cadre du projet éducatif de la collectivité, qui donne une place prépondérante à l'accès aux loisirs pour tous, les séjours ont une place importante puisqu'ils permettent la découverte et le perfectionnement, pour tous, de diverses pratiques sportives dans des environnements spécifiques, encadrés par une équipe d'éducateurs sportifs diplômés, L'autonomie (cuisine, tâches ménagères...) et l'apprentissage de la vie en collectivité sont les éléments de base des séjours (vivre ensemble).

### Types de séjours et publics visés

Trois séjours liés aux saisons sont organisés:

- le séjour Ski pendant les vacances d'hiver pour les adolescents de 12/17 ans (23 places),
- le séjour Sport Nature pendant les vacances de printemps pour les pré-adolescents de 9/12 ans (23 places),
- le séjour Surf pendant les vacances d'été pour les adolescents de 12/17 ans. (24 places).

Le service Sports Interventions relevant d'une compétence facultative de l'EPCI n'ayant pas fait l'objet d'une décision communautaire depuis la fusion, son périmètre d'action est maintenu. Ce service propose en complément des interventions sportives scolaires, 3 séjours sportifs.

Il est proposé d'adopter les tarifs 2018 ainsi qu'il suit, en :

- conservant les 6 premières tranches de tarifs pour l'ensemble des familles du territoire de Riom Limagne et Volcans,
- proposant des tarifs extérieurs avec le prix global du séjour supporté par les familles.

	Quotient RFR/ Parts	Tranche 1 < 4 812€	Tranche 2 4 813€ à 6 735€	Tranche 3 6 736€ à 8 412€	Tranche 4 8 413€ à 10 585€	Tranche 5 10 586€ à 12 625€	Tranche 6 > 12 626 €	Extérieurs
Séjours Sportifs	Séjour Ski à Chastreix	180 €	220 €	260 €	300 €	340 €	380 €	550 €
	Séjour Nature à St-Nicolas-des-Biefs	150 €	160 €	170 €	180 €	190 €	200 €	400 €
	Séjour Surf à Hossegor	180 €	200 €	220 €	240 €	260 €	280 €	450 €

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, approuve la grille tarifaire 2018 des séjours sportifs.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 25 octobre 2017***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20171024-  
DELIB2017102436-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2017  
Date de réception préfecture : 13/11/2017